

# **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

## **Séance du vendredi 21 novembre 2014**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 21 novembre 2014, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Valérie RENOUF, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOJIN, Anne-Marie DAUVIN (procuration Michel BOIVIN), Jessica DEVÉ (procuration Christian GOUX), Christian MONTCUIT (procuration Jean-Claude LECONTE).

### **I. Election du secrétaire**

Alain MARIE a été élu secrétaire.

### **II. Procès-verbal de la séance du mercredi 22 octobre 2014**

Raymond ROBIN fait remarquer que la mise en vente du bâtiment de l'ancienne école rue de l'église, qui figure dans les questions diverses, aurait mérité être mentionnée avec les questions à l'ordre du jour. Le maire fait savoir que l'ordre du jour ne peut être modifié à posteriori et propose que le conseil municipal réexamine la question diverse en tant que question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette la proposition et décide de maintenir tel quel le compte-rendu. Celui-ci est donc approuvé, à la majorité.

### **III. Tarifs assainissement 2015**

En vue de la prochaine facturation, la SAUR demande si la commune envisage de revaloriser le montant de la redevance eau potable/assainissement pour l'année 2015.

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2015.

### **I. Taxe d'aménagement 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement actuellement en vigueur, soit 2% ;
- précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, mais que le taux et les éventuelles exonérations pourront faire l'objet d'une nouvelle délibération tous les ans.

### **II. Aménagement sortie nord de la rue Serpentine**

Le maire rappelle la décision conjointe du conseil municipal et du conseil général de participer à des travaux de sécurisation de la sortie nord de la rue serpentine. Ces travaux consistent en un arasement du talus, une refonte du mur, des déplacements des compteurs d'électricité et d'eau potable. Ils s'élèvent à 16 605 € et se décomposent comme suit :

- 2 245 € pour le déplacement du compteur électrique ;
- 3 960 € pour le déplacement du compteur d'eau ;
- 10 400 € pour les travaux portant sur le talus, le mur et la voirie.

Le maire indique que ces travaux au croisement d'une route communale et d'une route départementale sont financés par moitié par les deux collectivités. Il demande au conseil municipal de bien vouloir accepter le financement de cette opération, à hauteur de 8 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord au financement des travaux d'aménagement de la sortie nord de la rue serpentine à hauteur de 8 500€ ;
- autorise le maire à accomplir toutes formalités et à signer tous actes.

### **III. Location d'une parcelle communale plage de Blainville sud et vente du local sis sur cette parcelle**

Le maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 22 octobre dernier, a décidé la vente du bâtiment construit sur la parcelle cadastrée AX n°41, et la location des parcelles AX n°41 et AX n°50 au futur acquéreur.

Le maire indique que la SCEA les vergers ostréicoles de Normandie, représentée par monsieur Jean-François MAUGER, est intéressée par l'achat du bâtiment et la location du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la vente du bâtiment construit sur la parcelle cadastrée AX n°41, propriété de la commune de Blainville-sur-mer, à la SCEA les vergers ostréicoles de Normandie dont le siège social est sis à Blainville-sur-mer, « la Pichardière », représentée par monsieur Jean-François MAUGER, au prix de 15 000€ nets vendeur ;
- charge maître Hélène ALLIX-GIRARD, notaire de la commune, de la rédaction de l'acte de vente correspondant ;

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

### **Séance du vendredi 21 novembre 2014**

- décide la location à la SCEA les vergers ostréicoles de Normandie des deux parcelles communales cadastrées AX n°41 (contenance 123 m2) et AX n°50 (contenance 139 m2), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- charge maître Hélène ALLIX-GIRARD, notaire de la commune, de l'établissement d'un bail pour une durée de 12 années, au prix de 0.78€ le m2, révisable annuellement ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié, le bail, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **IV. Rapport de la commission tourisme et camping**

Sylvie LAVILLE donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le 15 novembre.

##### **1. Camping municipal**

**Bilan de la saison :** le nombre d'emplacements loués est supérieur à l'année 2013 (+3.2%), mais le montant perçu pour le nombre de personnes a baissé (-4.4%) : il y a eu plus de couples que de familles.

Le montant de la location perçu pour les 6 mobilhomes appartenant à la commune est en augmentation de 18%, grâce à la météo clémente en juillet et août, aux week-ends prolongés et aux grands événements qui se sont déroulés cette année.

##### **Tarifs 2015**

La commission propose les tarifs suivants pour 2015 (3 modifications) :

PERSONNES	adulte et enfant de 10 ans et plus	3.00€ par jour
	enfant de moins de 10 ans	2€ par jour
	groupes scolaires	adulte : 1.60€ par jour et par personne enfant : 1€ par jour et par personne
EMPLACEMENT	tente ou caravane + véhicule	<b>4.20€ par jour</b> (4.10€ en 2014)
	électricité	<b>3.30€ par jour</b> (3.20€ en 2014)
GARAGE MORT	caravane à l'année	330€
	mobilhome à l'année	460€
LOCATION DE MOBILHOMES 4 – 6 places	du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre	<b>290€ par semaine</b> (280€ en 2014)
	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	<b>390€ par semaine</b> (370€ en 2014)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2015.

##### **Parcelles pour mobilhomes : prix de location des terrains pour l'année 2015**

Sur proposition de la commission du camping,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de fixer comme suit le prix de location des parcelles destinées au stationnement des mobilhomes pour l'année 2015 :

- parcelle 2B (qui supporte des servitudes) : 1 050€ (au lieu de 1 030€) ;
- autres parcelles : 1 120€ (au lieu de 1 100€)

**Les travaux d'entretien courant** de nos mobilhomes et des espaces verts sont vus avec Jean-Claude LECONTE et Christophe DUCHEMIN et réalisés par ce dernier. Des plantations d'agrément sont prévues au pied des 6 mobilhomes (devis en attente), ainsi que l'installation d'une antenne par l'entreprise COPRA pour la réception de la télévision, pour un montant de 851€ HT, la tranchée et la dalle béton étant réalisées par notre équipe technique.

Le grillage du court de tennis ainsi que le portique du parking à l'entrée du camping (côté campagne) seront réparés par Christophe.

Pour maintenir le classement, il y a obligation d'une délimitation au sol des emplacements de camping : la proposition d'un marquage par des poteaux bois est à l'étude.

##### **Les projets de travaux pour 2015**

- la réfection des douches, hommes et femmes : devis à actualiser
- le réseau d'assainissement à revoir
- la rénovation des menuiseries extérieures à continuer : porte entrée de la salle d'accueil et côté : devis à actualiser
- l'achat d'un lave-linge pour 2 661,50 € HT
- la peinture de la salle d'accueil et des sanitaires
- l'entretien des terrasses des mobilhomes et des logettes électriques
- la signalisation du camping (panneaux à l'entrée) : devis en attente
- l'achat de 2 tables de ping-pong.

# **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

## **Séance du vendredi 21 novembre 2014**

### **Projet de borne WIFI**

Après étude auprès de 2 entreprises, le projet de WIFI est reporté car très cher et le résultat incertain tant que la fibre optique n'est pas disponible. Blainville-sur-mer est inscrit dans le programme fibre d'ici à 2 ans et le camping d'ici à 5 ans.

Enfin, la commission propose la reconduction du versement d'une prime de 1500 € à Florence, approuvée par le conseil municipal.

### **2. tourisme**

Sylvie LAVILLE transmet au conseil municipal les demandes de l'office de tourisme figurant dans le compte-rendu de son conseil d'administration en date du 5 novembre 2014, à savoir : prise en charge pérenne de l'ensemble des frais de personnel supportés par l'office de tourisme ; mise à disposition d'un local supplémentaire pour stockage de matériel ; participation financière au guide pratique 2015 ; révision anticipée de la convention renouvelée par avenant du 20 janvier 2012 ; exonération des frais de location de la salle polyvalente pour les thés dansants ; participation aux frais de la décoration de Noël ; délivrance d'un compte-rendu du conseil municipal à l'office de tourisme après chacune de ses réunions.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une voix ( Patrick LORET), d'accorder à l'office de tourisme, pour l'année 2015, la somme de 1 360€ pour le recrutement d'un agent d'accueil de remplacement pendant deux semaines et la somme de 3 400 € pour le recrutement d'un agent supplémentaire de renfort durant cinq semaines, en plus de la somme de 31 000 € versée pour le salaire de l'agent titulaire et prévue dans la convention. Il accepte également de participer au financement du guide pratique 2015, sous réserve d'avoir connaissance du budget prévisionnel.

D'autre part, après avoir pris connaissance des courriers des bénévoles de l'office de tourisme et du président de l'office de tourisme, ainsi que du compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration ; après en avoir débattu, le conseil municipal confirme ses positions exprimées lors de sa séance du 22 octobre, ainsi que dans la réponse à la lettre des bénévoles exposée ce jour par Charly SAUSSAYE.

Il décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable aux demandes suivantes : révision anticipée de la convention, exonération des frais de location de la salle polyvalente pour les thés dansants, participation aux frais de décoration de Noël, mise à disposition d'un local supplémentaire pour stockage de matériels, délivrance d'un compte-rendu du conseil municipal après chacune de ses réunions.

Il rappelle que les comptes-rendus sont consultables en mairie, que le matériel de documentation pourra être stocké dans les locaux de la mairie et mis à la disposition des membres de l'office de tourisme aux heures d'ouverture de celle-ci après demande, que les frais de location de la salle pour des activités payantes sont les mêmes pour toutes les associations locales.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de résilier le contrat de maintenance du photocopieur de l'office de tourisme à la charge de la commune.

Pour clore cette série d'échanges entre l'office de tourisme et le conseil municipal, le maire souhaite leur apaisement. Alors que les bénévoles de l'office de tourisme font un travail remarquable et en récoltent fort justement les fruits, alors que la commune apporte une aide substantielle au fonctionnement de l'office de tourisme, le maire compte beaucoup sur l'organisation de la prochaine fête de la musique pour créer une dynamique de l'animation dans le cadre d'un partenariat entre l'office de tourisme, les commerçants et la commune.

### **V. Rapport de la commission des affaires scolaires**

Thierry MOURLON donne lecture du rapport de la commission des affaires scolaires qui s'est tenue le 18 novembre.

- **Réunion du conseil d'école du 5 novembre** : Après la présentation des 7 parents titulaires et des 3 suppléants élus pour siéger au conseil d'école cette année, la directrice rappelle le rôle du conseil d'école et passe à la lecture du règlement intérieur. Soumis au vote, ce règlement intérieur est rejeté par 9 voix contre, 5 pour et 1 abstention. Les motivations de ce rejet sont l'organisation de la semaine actuelle (souhait : revenir à la semaine de 4 jours) et des TAP (souhait : les réviser à 3 heures sur 2 jours, voire les supprimer). La directrice a informé l'Inspection de l'Education Nationale de ce vote. Elle a obtenu la réponse suivante : l'organisation du temps scolaire sur 4.5 jours a été décidée par une loi et ne peut être remise en question. La modification de l'organisation des TAP doit être soumise aux conseils d'école ayant opté pour la concentration sur 1 demi-journée, puis proposée aux maires et au président de la communauté de communes. Ce projet de changement d'organisation pourra être présenté pour avis dans les 5 écoles de la communauté de communes.
- **Demande de bacs à sable** : la commission propose, dans un premier temps, l'installation d'un bac à sable dans la cour de l'école maternelle à titre d'essai, à partir du printemps.
- **Petits travaux à effectuer** : tels qu'installation de porte-manteaux sous le préau, portillon, balustrades : vus sur place avec l'employé communal.
- **Problèmes de comportements à la cantine** : un courrier d'avertissement a été envoyé aux parents des enfants concernés. Si la situation perdure, il faudra envisager d'autres solutions.
- **Effectifs** : pour la rentrée 2015-2016, il faudrait envisager de la souplesse dans l'accueil des moins de 3 ans, afin d'éviter une baisse des effectifs.

### **VI. Consultation de bureaux d'études pour une mission d'assistance-conseil en matière de délégation du service public d'assainissement collectif**

Christian GOUX informe le conseil municipal de la consultation actuellement en cours en vue du choix d'un bureau d'études pour la mission d'assistance-conseil en matière de délégation du service public d'assainissement collectif. Il indique que cinq bureaux d'études ont été consultés et que les offres doivent parvenir en mairie le vendredi 5 décembre à 14h au plus tard.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

**Séance du vendredi 21 novembre 2014**

### **VII. Délégation du service public d'assainissement collectif : élection des membres de la commission d'ouverture des plis**

Le maire rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411.3 du code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par monsieur Christian GOUX.

#### **- Élection des titulaires :**

La liste suivante a été déposée : Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Béatrice RIBES.

Il est procédé au scrutin. La liste susvisée a obtenu 18 voix sur 18 votants.

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat du conseil municipal en tant que membres titulaires :

- Jean-Claude LECONTE
- Alain MARIE
- Béatrice RIBES

#### **- Élection des suppléants :**

La liste suivante a été déposée : Danielle LEBARBIER, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF.

Il est procédé au scrutin. La liste susvisée a obtenu 18 voix sur 18 votants.

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat du conseil municipal en tant que membres suppléants :

- Danielle LEBARBIER
- Thierry MOURLON
- Valérie RENOUF

### **VIII. Questions diverses**

#### **1. Devis d'enfouissement partiel du réseau téléphonique et du réseau d'éclairage public rue de Bas et rue des Quarantaines**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle les travaux envisagés rue de Bas. Il porte à la connaissance du conseil municipal le montant du devis n°4189 de l'entreprise ALLEZ et Cie concernant l'enfouissement du réseau d'éclairage public, pour un montant de 15 173.09€ HT, soit 18 207.71€.

Le conseil municipal donne son accord sur la réalisation des travaux susvisés.

#### **2. Défense contre la mer plage de Gonneville : dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015**

Le maire rappelle les péripéties du dossier de demande du conseil municipal d'une défense contre la mer à la plage de Gonneville.

Il donne lecture de la lettre suivante adressée à madame la sous-préfète en date du 19 novembre :

« Madame la sous-préfète,

Je vous confirme, par la présente, mon appel téléphonique de jeudi dernier.

Comme le prouve la délibération ci-jointe, le conseil municipal a accepté de changer de moyens d'action en matière de défense contre la mer et de suivre les conseils de la DDTM, en tenant compte de l'annonce d'une aide financière substantielle de l'État. En conséquence, la commune de Blainville-sur-mer a déposé un dossier reprenant les préconisations de la DDTM et sollicitant une subvention.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée quant à l'acceptation ou non de ce dossier. Or, le temps passe et la menace de grandes marées tempétueuses se rapproche.

Dans le cas d'un rejet ou d'une acceptation sans subvention du projet de rechargement en sable avec épis en pieux de bois, je vous renouvelle la demande du conseil municipal d'une autorisation d'implantation de bigs-bags sur les 800 mètres séparant la cale de Gonneville de l'entrée du havre.

Je vous prie d'agréer, madame la sous-préfète, l'expression de ma très haute considération. Signé M. BOIVIN ».

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire faire des travaux de défense contre la mer parfaitement conformes aux plans de l'État, sous forme d'épis en pieux de bois espacés de 0.50 m et reliés par des tressages avec des rechargements en sable, de la cale de Gonneville à l'entrée du havre ; à demander une AOT (autorisation d'occupation temporaire) du DPM (domaine public maritime) ; à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2015, à hauteur de 40%.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- adopte le principe de l'opération de défense contre la mer à la plage nord de Blainville-sur-mer, dite plage de Gonneville, conformément aux recommandations des services de l'État, sous la forme d'épis en bois tressés avec rechargement en sable ;

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2015, à hauteur de 40% du montant total hors taxe des travaux, estimés à 90 000 € ;

- approuve le plan de financement suivant : coût estimatif des travaux : 90 000 €

. subvention DETR 2015 : 36 000 €

. autofinancement : 54 000 €

- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la sous-préfecture de Coutances.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

**Séance du vendredi 21 novembre 2014**

### **3. Aménagement du mur du cimetière**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de la nécessité de différer les travaux de réfection du mur d'enclos du cimetière pour des raisons budgétaires. Le conseil municipal donne son accord.

### **4. Installation informatique de la mairie : paiement de factures en section d'investissement**

Le maire présente les factures relatives à l'installation du nouveau matériel informatique dans la mairie.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide le paiement en section d'investissement des factures suivantes :

- ICM – FA14002132 – acquisition de 2 packs Microsoft office pour 538.01€ TTC ;
- ICM – FA14002133 – acquisition d'un PC fixe et d'un PC portable pour 1 439.80 € TTC ;
- ICM – FA14002134 – acquisition matériel de sauvegarde pour 275.50€ TTC ;
- MICRO DOC – FC1533 – installation et paramétrage du matériel informatique pour 377.50€ TTC ;

Soit un total de 2 630.81€ TTC.

### **5. Parcelles mobilhomes : changements de locataires**

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- parcelle 17A : Mme MAZUIR a vendu son mobilhome à M. Franck ROUSSEL et Mme Delphine HEBERT, domiciliés à Graignes ;
- parcelle 5B : suite au décès de Mme Brigitte PIJE, le contrat doit être établi au nom de son frère M. Dominique PIJE, domicilié à Lisieux.

Il convient d'établir les nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les changements de locataires susvisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

### **6. Budget camping – section de fonctionnement : virements de crédits**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants :

compte 6152 – entretien biens immobiliers :	- 1 340€
compte 658 – charges de gestion courante :	+ 1 340 €

### **7. Budget camping : dématérialisation des données fiscales**

Le maire indique qu'il est obligatoire d'effectuer la déclaration annuelle de résultats par voie électronique. Pour cela, nous devons avoir recours à un prestataire informatique habilité à transmettre les déclarations d'impôt sur les sociétés.

Il présente 2 devis et propose de retenir celui de la SARL AD VALORIS à Avranches, pour une prestation de 200€ HT annuels, à laquelle s'ajoute un forfait de 150€ HT, à payer la première année uniquement, pour création du dossier et paramétrages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le devis de la SARL AD VALORIS susvisé et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

### **8. Illuminations de Noël**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, informe le conseil municipal de l'installation des guirlandes de Noël.

Le maire suggère de limiter le temps des illuminations 2014 sur trois semaines, du mercredi 17 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015. Le conseil municipal, par 17 voix contre une (Michel BOIVIN), rejette cette suggestion et décide d'allonger ce temps des illuminations du vendredi 12 décembre au lundi 5 janvier.

### **9. Elaboration d'un projet de convention d'utilisation de la salle polyvalente**

Le conseil municipal charge Sylvie LAVILLE, maire-adjointe, et Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué à la vie associative, de l'élaboration d'un projet de convention d'utilisation de la salle polyvalente.

### **10. Rapport du médiateur de l'estran sur la fréquentation des cales de Blainville-sur-mer**

Le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec le nouveau médiateur de l'estran et madame LAPLACE-DOLONDE. Il souligne le travail de comptage effectué sur les cales d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer et Gouville-sur-mer. Il indique l'importance de la fréquentation de nos deux cales, principalement celle de Gonnevill, qui se distingue aux côtés de la cale des Moulières et de la cale de l'école de voile.

### **11. Préparation du budget 2015**

Le maire demande à chacune des commissions de bien vouloir prévoir, pour la fin du mois de janvier 2015 au plus tard, les dépenses envisagées sur le budget 2015.

Compte-tenu des baisses annoncées des dotations de l'État et de la raréfaction des subventions, il ajoute qu'il sera important de dégager les priorités en les hiérarchisant, autrement dit de faire des choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.